

Parking Savagnières:

La station des Bugnenets-Savagnières tolère le stationnement des véhicules le soir après 17h sur les places de parc, le long de la route de Chasseral, indiquées en bleu sur la carte. Cet arrangement permet aux randonneurs à ski ou en raquette de se parquer en fin de journée sans déranger le travail de déblaiement de la neige effectué sur les autres parkings de la station durant la nuit.

Pistes la nuit:

Le domaine skiable est fermé et interdit à tous les usagers la nuit, à l'exception des deux pistes suivantes :

- la piste bleue des Plânes, côté Savagnières
- la piste bleue de la Combe (chemin Veillon), côté Bugnenets

L'objectif est de limiter les risques d'accident avec les dameuses (danger avec les treuils) et de respecter le travail de préparation des pistes pour la clientèle de la station de ski.

<u>Dans les zones protégées :</u>

Si vous vous trouvez dans une zone protégée, telle que le district franc fédéral de la Combe Grède ou la zone de tranquillité Chasseral Sud, vous avez l'obligation de rester sur les sentiers pédestres jaunes et les itinéraires autorisés pour la pratique des sports en hiver (ski de randonnée, raquettes, randonnées hivernales).

Les gardes-faunes cantonaux sont responsables de la surveillance et du respect des lois qui ont pour but de **protéger la faune sauvage** (la fuite des animaux due aux dérangements leur fait dépenser beaucoup d'énergie).

Afin de faciliter la compréhension sur le terrain, une partie des itinéraires autorisés dans le district franc de la Combe Grède est balisée (au nord de la crête du Chasseral). Ce sont plus de 120 piquets à embouts vert fluo et une trentaine de banderoles orange fixées aux arbres qui ont été installées en automne par les Ski Club locaux, les candidats chasseurs du Jura bernois et des bénévoles avec l'aide du Parc Chasseral.

En-dehors des zones protégées :

Quatre règles simples permettent d'aider les animaux sauvages à résister aux rigueurs de l'hiver en montagne :

- Respecter les zones de tranquillité et les sites de protection de la faune
- Rester sur les sentiers balisés, suivre les itinéraires recommandés et renoncer à « faire sa trace »
- Eviter les lisières et les surfaces non enneigées
- Tenir son chien en laisse pour anticiper l'instinct de chasse

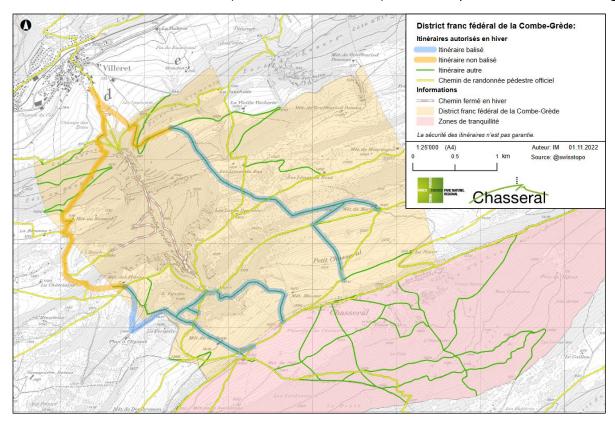


Légende: Dans le district franc de la Combe Grède, un balisage de piquets verts et de banderoles oranges permet de canaliser les amateurs de randonnée hivernale au profit de la faune sauvage (Photos: Parc Chasseral).

Cartes:

Site Swisstopo: www.bit.ly/chasseral-zones-protegees-hiver

Site Parc Chasseral: www.parcchasseral.ch/respect-hiver (carte PDF à télécharger)



Infos et contact:

Parc Chasseral, Isaline Mercerat Projet nature & paysage isaline.mercerat@parcchasseral.ch +41 (0)32 942 39 55